



Expert
de la garantie
solidaire

R A P P O R T A N N U E L I 1 6

SOGAMA 
CRÉDIT ASSOCIATIF

MOT DU PRÉSIDENT

Au cours de l'année 2016, Sogama Crédit Associatif (SOGAMA) a renforcé de façon très sensible les moyens de son développement au service de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Ses actions ont été menées sur plusieurs fronts :



Le premier est celui des fonds propres : afin de répondre en toute sécurité aux nouvelles exigences de fonds propres définies par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR), SOGAMA a bénéficié du complet soutien de la part de ses deux principaux actionnaires Bpifrance Financement et Sogama Conseil, sous forme d'un engagement d'augmentation de capital de 3 millions d'euros, réalisable en deux étapes. La première tranche a été versée en novembre 2016,

permettant de porter le capital social de SOGAMA de 9 074 535 € à 10 002 375 €.

Dans le même temps, la consolidation des relations avec les banques apporteuses d'affaires s'est poursuivie : désireux et soucieux de développer et renforcer ses relations avec les principaux banquiers de l'ESS, SOGAMA a demandé à la Société Générale, qui a accepté, d'entrer à son Conseil d'Administration.

Sur le plan de l'organisation interne, la venue d'un nouveau Secrétaire Général a contribué à renouveler l'équipe après le changement de direction intervenu en 2015.

Il faut ajouter des actions d'amélioration de la rentabilité. Pour accroître ses marges, SOGAMA a mis en place une nouvelle tarification auprès de ses partenaires et clients.

Enfin, en matière de contrôle interne et de sécurisation des données, SOGAMA répond aux exigences du régulateur. L'établissement a procédé à la refonte de toutes ses procédures, défini, réalisé tous ses contrôles et démarré la Gestion Electronique des Documents. En outre, depuis l'entrée de Bpifrance Financement au capital, l'établissement est régulièrement audité par les services de l'Inspection Générale de Bpifrance, dans le cadre d'une convention de contrôle périodique. Cette relation très constructive a permis à notre établissement de progresser en matière de surveillance et de maîtrise des risques.

Ainsi consolidé, SOGAMA continuera plus que jamais à jouer son rôle de garant unique et indépendant dans le paysage de l'ESS.

HÉLÈNE PLOIX

1977 - 2017

40 ANS DE SOGAMA

1977

Une cinquantaine d'associations, de congrégations et de mutuelles, sous l'égide de François Bloch-Lainé, créent un outil financier pour faciliter l'accès au crédit bancaire des organismes privés non lucratif. C'est la naissance de SOGAMA : **SO**ciété de **GA**rantie **M**utuelle des **A**ssociations.

1989

SOGAMA, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Crédit Local de France créent **CRÉDIT LOCAL ASSOCIATIF**, établissement de crédit.

1999

CRÉDIT LOCAL ASSOCIATIF devenu CRÉDIT ASSOCIATIF cesse son activité de crédit et SOGAMA (devenue SOGAMA CONSEIL) lui transfère son activité de garanties dédiées aux associations. CRÉDIT ASSOCIATIF devient alors **SOGAMA CRÉDIT ASSOCIATIF**.



2008

Le plafond de garanties de **SOGAMA CRÉDIT ASSOCIATIF** (SOGAMA) augmente jusqu'à 4 millions d'euros par emprunteur et son champs d'action se diversifie sous l'impulsion de la Caisse des Dépôts.

2013-2014

La gouvernance évolue : **Bpifrance Financement** entre au capital de **SOGAMA** en lieu et place de la Caisse des Dépôts. SOGAMA obtient de sa tutelle l'ACPR le statut de société de financement.

2015

Lancement du dispositif de co-garantie avec Bpifrance Financement pour maîtriser la croissance de l'établissement en conformité avec l'évolution de la réglementation. Ce dispositif permet de porter le plafond des garanties à 4,4 millions d'euros.

2017

Image de marque renouvelée et mise en œuvre du plan de développement pour un accompagnement durable des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.



40 ANS D'EXPERTISE
AU SERVICE
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE

ÉDITORIAL

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) n'a plus à justifier ni de son utilité ni de son poids prépondérant dans l'économie nationale. Le monde associatif est un acteur économique désormais incontournable qui, non seulement produit de la richesse, mais assure aussi, par son mode de gouvernance même, les conditions de juste redistribution de cette valeur produite. Est-il nécessaire de rappeler que **l'ESS représente désormais 10% du PIB français et 13% de l'emploi privé** ? La simple évocation des 440.000 emplois créés en 10 ans suffit à montrer le dynamisme de ce secteur.

Si l'émergence et la croissance de l'ESS sont un fait avéré, la décennie actuelle a vu de **nouvelles formes de modèles économiques** émerger (économie circulaire, circuits courts de distribution, mouvements locavores) mais aussi de **nouvelles formes de gouvernance** se développer (fonds de dotation, SCIC), tous en grande partie portés par et au service de l'ESS. Aussi, cette dernière ne se définit-elle plus seulement par son positionnement alternatif entre le monde de l'entreprise privée sur un marché concurrentiel et le secteur public régi par l'Etat. Elle est devenue un maillon essentiel d'une nécessaire biodiversité économique et entrepreneuriale, alliant nouvelles solidarités et efficacité économique.

SOGAMA est un acteur clé de cette économie parce qu'il **accompagne les associations** sur des secteurs où les besoins en ressources financières, difficiles d'accès, sont pourtant cruciaux. Si le secteur associatif est dynamique et innovant, il se caractérise aussi par une insuffisance chronique de fonds propres et par la faiblesse des excédents dégagés (inhérents au modèle économique et social promu). C'est le rôle de SOGAMA, par son métier de cautionnement, de soutenir les entreprises sociales et d'assurer leurs besoins à moyen et long termes, pour investir ou renforcer leur fonds de roulement. Mais notre appui n'est pas seulement financier. Nous sommes partenaires des associations en leur apportant conseil et en facilitant leur relation avec le secteur bancaire.

Les deux dernières années auront aussi été des années **de progression et de consolidation de nos activités**. De progression, puisque nos encours de garantie s'élèvent fin 2016 à 309 millions d'euros soit + 4,3% en deux ans, correspondant à plus de 670 millions d'euros de crédits contractés par le milieu associatif. De consolidation, par la montée en charge du dispositif de co-garantie avec Bpifrance Financement, plus que jamais partenaire de SOGAMA : 11,4 millions d'€ de risque ont été consentis par Bpifrance grâce à ce dispositif depuis son démarrage en 2015. Enfin, les demandes de garantie du secteur associatif ne cessent de croître : 613 demandes ont été instruites en deux ans pour un risque sollicité de 80 millions d'€ en moyenne par an. Cette croissance de la demande est doublement révélatrice de la grande vitalité du secteur et de l'utilité certaine de notre offre de services.



L'ESS et les entreprises sociales sont désormais le lieu idéal pour les innovations économiques et sociales qu'appellent nos sociétés en profonde mutation, à la recherche de nouveaux modèles de développement durable. Le rôle de SOGAMA est plus que jamais d'accompagner le monde associatif dans ce mouvement.

SANDRINE TAURAN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

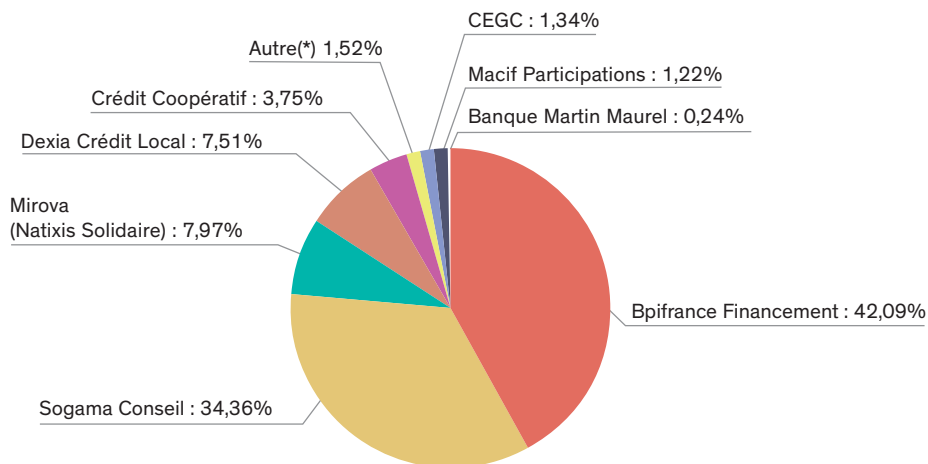
GOUVERNANCE

L'actionnariat de SOGAMA forme une composition originale qui allie synergie et complémentarité entre le monde de l'investissement économique et celui de l'Economie Sociale et Solidaire :

- ◆ Actionnaire de référence :
Bpifrance Financement,
- ◆ Actionnaire associatif :
Sogama Conseil,
- ◆ Banques et partenaires
de l'Économie Sociale et Solidaire.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

AU 1^{ER} JANVIER 2017



(*) Croix Rouge Française, Fondation Caritas, Association France Active, Urapei Haute Normandie, Ass. Les Papillons Blancs Pont-Audemer, Uniopss, personnes physiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT D'HONNEUR

André ROUSSEL

PRÉSIDENT

Hélène PLOIX (Indépendant)

ADMINISTRATEURS

SA Bpifrance Financement

Sogama Conseil

Banque Martin Maurel

Crédit Coopératif

Société Générale

CEGC

Annie CAPANICAS (Indépendant)

Bernard HUART (Sogama Conseil)

Olivier FELIX (Bpifrance)

François-Xavier WILLOT (Bpifrance)

Michel-Edouard DOUCET (Sogama Conseil)

REPRÉSENTANTS

Quentin BOUCLY

Jean-Claude BOURDEAU

Gilles BONHOMME

Benjamin COLIN

Joseph-Emile SERNA

Frédéric VEZIER

CENSEUR

Association France Active

Antoine DUBREUIL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Price Waterhouse

Lionel LEPETIT

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

COMITÉ DES RISQUES

Il a été créé fin 2014 pour assister et conseiller le Conseil en matière de risques actuels et futurs. Selon sa charte, les obligations et attributions de ce comité couvrent les activités d'audits externes (réalisés par l'Inspection Générale et d'Audit de Bpifrance) et internes ainsi que les fonctions de gestion des risques. Il se tient au moins deux fois par an. Présidé par Bpifrance, il est composé de cinq membres (dont trois administrateurs) nommés par le Conseil.

PRÉSIDENTE

SA Bpifrance Financement François-Xavier WILLOT

MEMBRES

Annie CAPANICAS
Michel-Edouard DOUCET
Patrick LHOMME
Quentin BOUCLY
Francois-Xavier WILLOT

Expert nommé
Expert nommé

COMITÉ DES ENGAGEMENTS

Il est compétent en matière de décisions de dossiers sur Fonds de Garantie Général pour lesquels l'encours en risque de la contrepartie est supérieur à 200.000 euros. Composé de 5 membres de droit (Bpifrance, Sogama Conseil, Caisse des Dépôts, Sogama Crédit Associatif) et d'une personne physique nommée, il est co-présidé par les deux principaux actionnaires. Il se tient une fois par mois.

MEMBRES DE DROIT

SA Bpifrance Financement
Sogama Conseil
Caisse des Dépôts
Sogama Crédit Associatif
Sogama Crédit Associatif

TITULAIRES

Olivier FELIX
Bernard HUART
Valérie KERLEAU
Sandrine TAURAN
Nathalie SULTAN

SUPPLÉANTS

Frédérique BOUGEOIS
Jean-Denis NGUYEN TRONG
Frédéric LEVET

PERSONNES PHYSIQUES

Yvon MENGUY (FNOGEC) Marie-Hélène BOUZAT (APAJH)

COMITÉ DES PROVISIONS

Il traite trimestriellement des encours à risque nécessitant une dotation ou une reprise de provisions. Composé du Directeur des Engagements, du Secrétaire Général, du Directeur Général et du Chargé de recouvrement de SOGAMA, il se réunit à chaque arrêté comptable.

MEMBRES

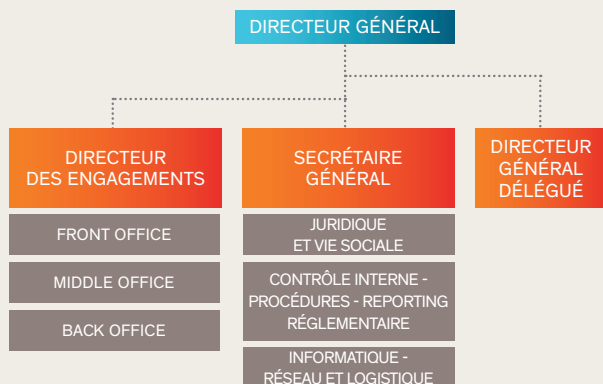
Directeur des Engagements Nathalie SULTAN
Directeur Général Sandrine TAURAN
Secrétaire Général Annick THIELE-VUTTI
Chargé de recouvrement Guilène LANGLOIS



« SOGAMA dispose
d'un ensemble d'outils et
de méthodes (...) qui permet
globalement de bien maîtriser
ses risques de crédit »
IGA Bpifrance, sept. 2016



ORGANIGRAMME ET ÉQUIPE



Sandrine TAURAN
Directeur Général



Nathalie SULTAN
Directeur Général Délégué
Directeur des Engagements



Guilène LANGLOIS
Front, Back & Middle Office
Recouvrement



Marc CHARTON
Front, Back & Middle Office



Annick THIELE-VUTTI
Secrétaire Général,
Contrôleur Interne



Florence CAUSSANEL
Assistante
du Secrétaire Général

NOTRE MISSION : FACILITER L'ACCÈS AU CRÉDIT

Depuis 40 ans, SOGAMA intervient comme garant référent des associations auprès de leurs établissements de crédit, directement ou en complément de la caution des collectivités locales. SOGAMA dispose d'un panel de garanties adaptées aux spécificités du monde associatif et à la situation de chaque emprunteur : préfinancement de subventions publiques, crédit d'investissement, fonds de roulement...

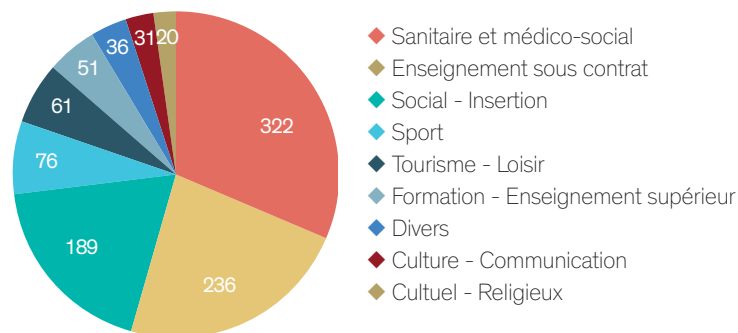
Pour ce faire SOGAMA s'appuie sur des fonds de garantie (p.15) dont les deux plus importants ont été dotés par la Caisse des Dépôts. Ces fonds, alimentés au fur et à mesure par les nouveaux emprunteurs, sont remboursés en fin de crédit, déduction faite des sinistres survenus pendant la période. Grâce à son expertise et son analyse fine des secteurs, SOGAMA connaît une très faible sinistralité. Son coût du risque annuel en est le reflet.

SOGAMA permet aux acteurs de l'ESS d'emprunter chaque année entre 80 et 100 millions d'€ pour des investissements qui s'élèvent à plus de 180 millions d'€. Ces investissements permettent aux associations de continuer d'assurer un véritable service public dans les domaines aussi divers que la santé, l'éducation, le handicap, l'insertion, l'habitat des jeunes, la petite enfance...

SECTEURS D'ACTIVITÉ

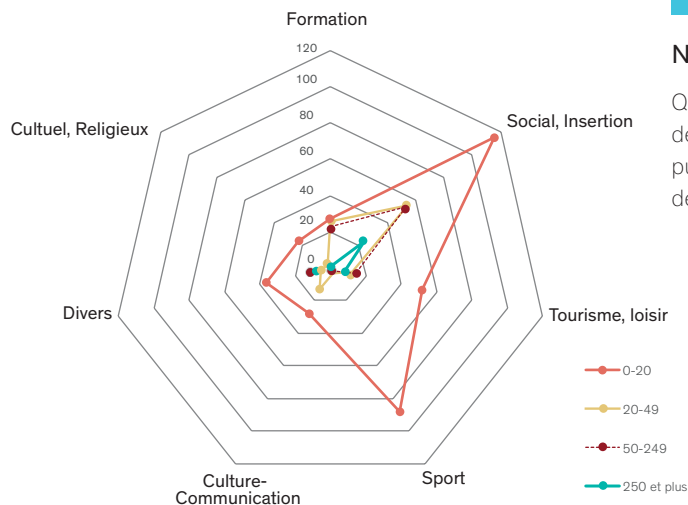
SOGAMA intervient dans tous les champs du secteur de l'ESS pour tous les acteurs du privé non lucratif. Plus d'un millier d'associations, fondations, congrégations, coopératives et mutuelles lui font confiance.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31/12/2016



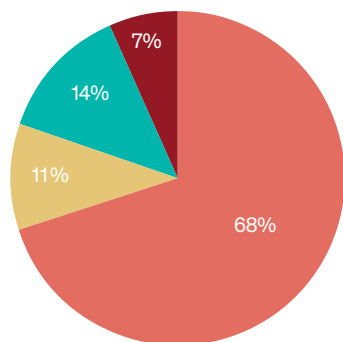
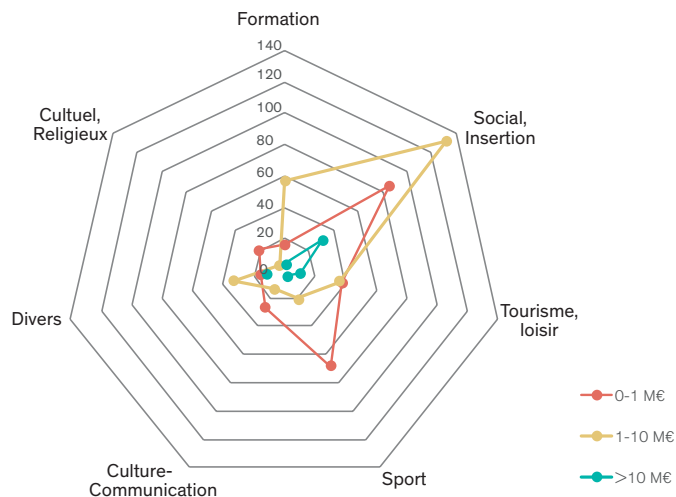
Les secteurs les plus représentés sont ceux du sanitaire et médico-social (p. 8), de l'enseignement (p. 9) et du social-insertion. Ces 3 secteurs totalisent 73% du portefeuille de SOGAMA en nombre de bénéficiaires.

SECTEURS hors médico-social et enseignement



BUDGET ANNUEL (M€)

Les associations œuvrant dans le social, l'insertion et la formation présentent des budgets moyens compris en 1 et 10 M€, les autres secteurs présentent des budgets inférieurs à 1 M€.



CONCOURS GARANTIS

68% des prêts contractés le sont pour des montants compris entre 30 et 250 K€. La quotité garantie par SOGAMA (part de risque) atteint 49%.

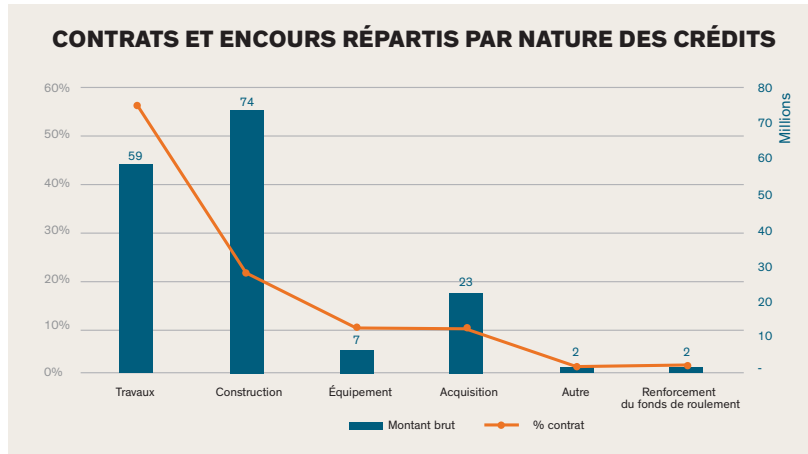
La durée moyenne des crédits est inférieure à 10 ans pour 60% d'entre eux.

- ◆ 30-250 K€
- ◆ 250-400 K€
- ◆ 400-800 K€
- ◆ 800 K€ et plus

SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

SOGAMA s'est engagé depuis l'origine à soutenir les acteurs du champs sanitaire et médico-social. C'est le secteur historique phare de SOGAMA. Un tiers des bénéficiaires relève de ce secteur qui représente plus de la moitié de l'encours total : ce sont 322 associations gestionnaires ou fédérations d'associations de métropole et d'Outre-Mer (Réunion, Guadeloupe) qui bénéficient de 586 crédits bancaires garantis (165 millions d'€ de risque au 31 décembre 2016).

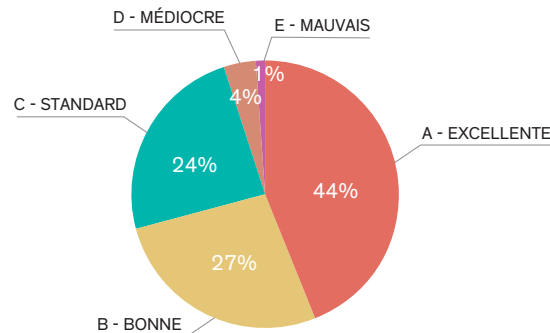
Près de la moitié des établissements médico-sociaux du portefeuille gèrent des budgets supérieurs à 10 millions d'€ et un tiers d'entre eux emploient 250 salariés et plus exprimés en ETP.



Les projets financés portent essentiellement sur des investissements immobiliers : travaux de rénovation et construction de nouveaux bâtiments (77% des dossiers garantis). Plus de la moitié des crédits ont des maturités supérieures à 16 ans.

La qualité du portefeuille est maîtrisée : 71% des encours garantis obtiennent les notes les plus élevées lors de la revue annuelle des contreparties. La majorité des encours présente une ancienneté comprise entre 5 et 10 ans. Le portefeuille est mature.

RÉPARTITION DES ENCOURS PAR NOTE



“ Les nouvelles règles de financement qui se mettent en place actuellement se font dans une certaine confusion. Ce manque de visibilité complique considérablement notre gestion. Il freine nos décisions d'investissement alors que nous devrions poursuivre l'adaptation de nos équipements à l'évolution des besoins pour les cinq à dix ans à venir. Il rend notre politique de ressources humaines frileuse, alors que nous devrions renforcer les compétences et poursuivre la professionnalisation de métiers de plus en plus complexes.

Il est urgent que les pouvoirs publics fassent enfin confiance aux associations gestionnaires et qu'ils leur laissent réellement la possibilité d'assumer leurs responsabilités. La logique de la concurrence et du financement à l'activité devrait avoir pour contrepartie la liberté laissée au gestionnaire de sa politique économique et sociale. Ce n'est toujours pas ce que nous constatons sur le terrain...

L'impossibilité de décider de notre politique de ressources humaines, sous peine de se voir rejeter nos dépenses par les financeurs, met en danger nos organisations et les personnes que nous accueillons.

Le modèle sur lequel le secteur associatif s'est construit et qui l'a rendu entièrement dépendant de l'administration, doit être repensé. Il est évident que nous ne pourrions plus compter sur les seuls financements publics pour développer nos projets et que nous devons trouver d'autres ressources, d'autres partenaires. Il est tout aussi évident que notre modèle social, bâti en référence à celui de la fonction publique, doit être réinventé.

La voie que nous devons poursuivre est celle qui s'appuie sur la rencontre de tous les acteurs de l'association : salariés, personnes accueillies, bénévoles et familles. C'est là que réside notre vraie richesse et notre raison d'être.”

Daniel Parent,
DG du COS (Centre d'Orientation Sociale)

Les opérations garanties en 2016 ont permis de réaliser 7 acquisitions / constructions d'établissements médico-sociaux pour 15,2 M€ de crédits et 16 restructurations / aménagements d'EHPAD pour 14,9 M€ de crédits.

ENSEIGNEMENT

SOGAMA accompagne les acteurs de l'enseignement depuis sa création. Outre la caution des crédits d'investissement, SOGAMA garantit aussi les subventions d'investissement des collectivités (loi Falloux, 1994). 236 établissements bénéficient actuellement des services de SOGAMA pour 470 contrats (2 contrats en moyenne par établissement).

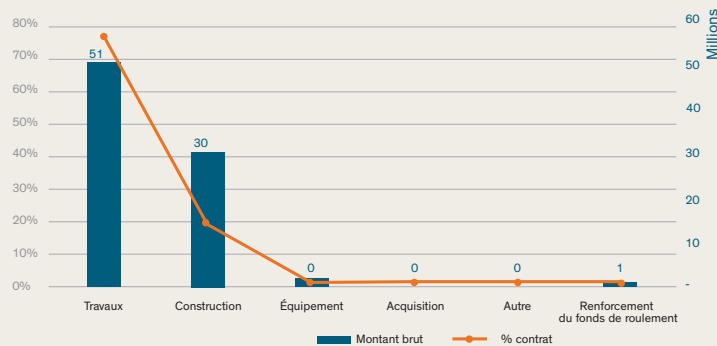
Ces établissements scolaires présentent des budgets compris entre 1 et 10 millions d'euros. Il s'agit en général de petites structures de moins de 20 salariés (56% d'entre elles), les enseignants rémunérés par l'Etat n'étant pas comptabilisés dans les effectifs.

Depuis 2015, ce secteur progresse de façon remarquable au sein de l'activité de SOGAMA : de manière conjoncturelle d'abord avec

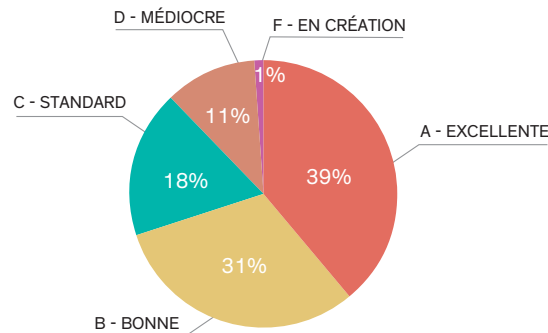
l'obligation de la mise aux normes accessibilité, imposée à tous les établissements recevant du public puis, grâce à une période de taux d'intérêt historiquement bas et enfin en raison de la mobilisation des prescripteurs nationaux auprès des établissements scolaires et des établissements financiers.

75% des dossiers sont relatifs à des travaux de réhabilitation ou de remise aux normes et 19% d'entre eux concernent des constructions de nouvel établissement ou bâtiment pour améliorer les prestations proposées aux élèves (extension de la salle de restauration, nouveaux laboratoires...). La majorité des crédits ont des maturités comprises entre 10 et 15 ans et plus de 60% des encours du portefeuille ont moins de 5 ans d'ancienneté.

CONTRATS ET ENCOURS RÉPARTIS PAR NATURE DES CRÉDITS



RÉPARTITION DES ENCOURS PAR NOTE



La qualité du portefeuille est remarquable et témoigne d'une gestion rigoureuse, animée et suivie par les instances locales.

“ Les établissements privés catholiques, associés à l'Etat par contrat, contribuent au service public d'éducation et apporte à celui-ci une participation originale et spécifique.

Près de 2,1 millions d'élèves sont accueillis dans 7 500 établissements ouverts à tous autour d'un projet éducatif spécifique, accompagnés par un corps enseignants de 132 000 professeurs (31% dans le 1^{er} degré et 69% dans le 2^{ème} degré).

La gestion de ces établissements est assurée par 5 200 OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique) qui constituent le support juridique de toutes les unités pédagogiques (écoles, collèges ou lycées) qui sont fréquemment regroupées au sein d'ensembles scolaires d'importance inégale de quelques centaines à plusieurs milliers d'élèves.

La FNOGEC (fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique) regroupe et fédère les unions départementales et régionales des OGEC ce qui permet à l'ensemble des gestionnaires d'être représentés à tous les niveaux (local, départemental, régional et national) tant auprès des instances de l'enseignement catholiques que des pouvoirs publics.

Avec l'union régionale des Ogec de l'Ile de France, la FNOGEC fait partie des membres fondateurs de la SOGAMA et à ce titre, elle dispose d'une siège au conseil d'administration de Sogama Conseil et participe aux délibérations du comité des engagements.

Si les dépenses de fonctionnement des établissements sont en principe assurées par les collectivités territoriales (communes, départements ou régions) toutes les dépenses d'investissements sont à la charge des familles. Leurs contributions s'élèvent à plus de 3 Md € par an, dont 37% sont consacrées à l'immobilier pour le gros entretien, le renouvellement et le remboursement des annuités d'emprunt.”

Yvon Menguy
(FNOGEC)

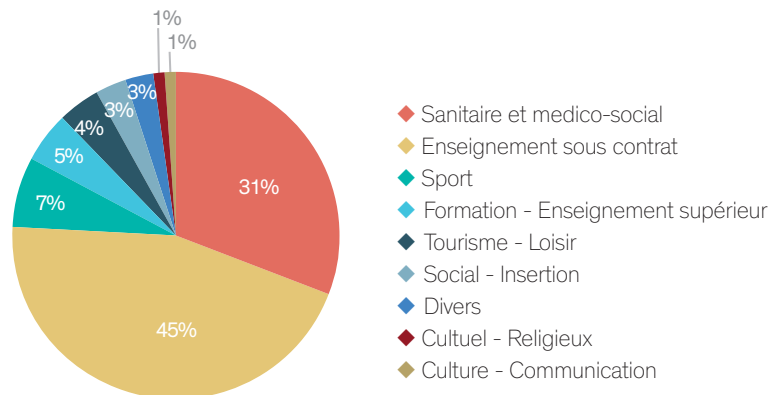
64 M€ d'investissements pour la modernisation et la mise aux normes PMR de 42 établissements scolaires ont été réalisés en 2016 mobilisant 40,9 M€ de crédits bancaires garantis.

ACTIVITÉ 2016 : DONNÉES & INDICATEURS

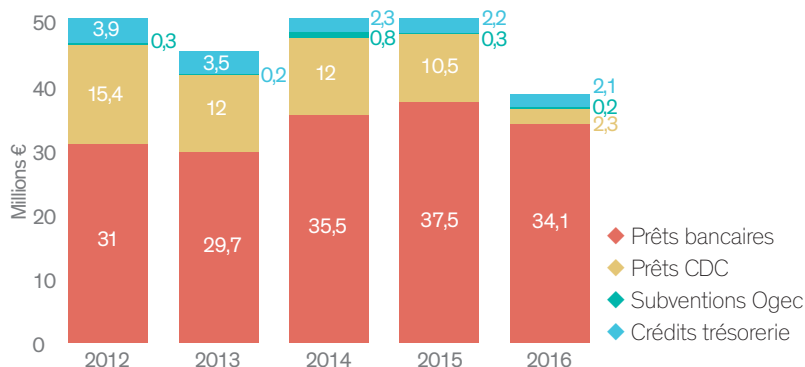
PRODUCTION DE GARANTIES

273 dossiers ont été reçus par le pôle engagements pour un montant de risque sollicité de 80,6 millions € (soit une moyenne de 295 K€ par demande). L'année 2016 est caractérisée par une stabilité du volume de risque par rapport à 2015 et une croissance importante du risque moyen demandé (+23%). On dénote une bonne progression des demandes provenant de l'enseignement qui devient le 1^{er} secteur en nombre de dossiers reçus et en montant sollicité, progression liée aux travaux de mises aux normes accessibilité Personne à Mobilité Réduite (PMR) et aux modernisations des établissements scolaires dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas.

PART DU RISQUE SOLLICITÉ PAR SECTEUR (VOLUME)



GARANTIES DÉLIVRÉES PAR PRODUIT AU SECTEUR BANCAIRE



Le total des offres de garanties émises en 2016, après déduction des annulations intervenues au cours de l'exercice, s'élève à 47,6 millions € pour 192 dossiers dont 8,8 millions € de risques externalisés auprès de Bpifrance dans le cadre du dispositif de co-garantie lancé mi-2015.

La quotité moyenne d'intervention de SOGAMA se réduit mécaniquement à 38 % (49 % en 2015), liée au transfert de 18,5% de son risque. Toutefois, la quotité moyenne globale de garanties apportées aux banques (47%) est en baisse depuis deux ans du fait d'une demande moindre des prescripteurs. En effet, sur certains dossiers d'excellente qualité, les banquiers acceptent de prendre une part de risque plus importante dans un contexte de concurrence exacerbée.

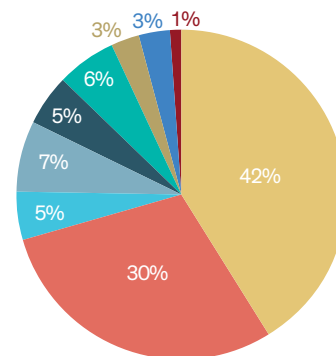
La ventilation par secteur d'activité des offres de garanties mises en place en 2016 fait ressortir la prépondérance des garanties au bénéfice des secteurs de l'enseignement (42%) et du médico-social (30%).

La part de l'enseignement a maintenu son niveau élevé déjà constaté en 2015 : 57 contrats délivrés pour un risque moyen de 350 K€.

La part du secteur **sanitaire et médico-social** a continué de baisser dans la production: 30% en 2016 alors qu'il contribue pour 54% du portefeuille. La faible proportion de dossiers consentis par la Caisse des Dépôts d'une part, une garantie sollicitée moins élevée ou le recours à d'autres garanties par les établissements financiers dans un contexte de concurrence exacerbée d'autre part, expliquent la situation.

Le secteur **Social-Insertion** ne représente plus que 7% de la production (9% en moyenne en 2014/2015). La volonté de mieux maîtriser le risque de ce secteur (2 sinistres en 2015) a conduit le pôle engagements à durcir ses positions en limitant la part de risque SOGAMA ou en le partageant avec Bpifrance. Ce secteur d'activité reste le 2^{ème} secteur en nombre de garanties mises en place en 2016 (41 dossiers).

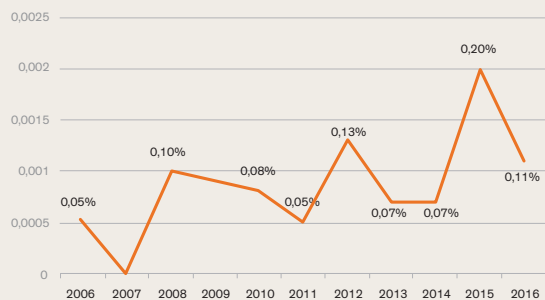
GARANTIES DÉLIVRÉES EN 2016 PAR SECTEUR



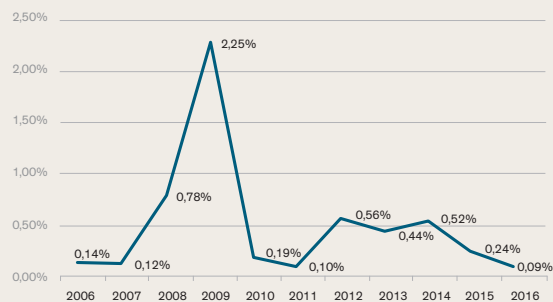
- ◆ Enseignement sous contrat
- ◆ Sanitaire et medico-social
- ◆ Formation - Enseignement supérieur
- ◆ Social - Insertion
- ◆ Tourisme - Loisir
- ◆ Sport
- ◆ Culture - Communication
- ◆ Divers
- ◆ Cultuel - Religieux

Cette production de garanties a permis une croissance globale des commissions de caution de 4% par rapport à 2015.

COÛT DU RISQUE (% l'an de l'encours)



TAUX DE DÉFAILLANCE (% l'an de l'encours)



DÉFAUTS CONSTATÉS

Le coût du risque revient en 2016 au niveau conforme et très faible de ces dix dernières années. Il reflète la politique de vigilance continue de l'établissement face à chaque risque sectoriel. SOGAMA bénéficie de l'analyse rigoureuse et approfondie de ses collaborateurs à chaque étape du dossier et de l'expertise pointue des membres de ses différentes instances décisionnelles. Quatre associations sont entrées au contentieux en 2016 pour un encours en risque inférieur à 230 000 euros. Le taux de provisionnement moyen sur ces dossiers a été de 33%.

Le taux de défaillance traduit le rapport entre l'encours en capital des dossiers passés en contentieux au cours de l'exercice à celui de l'ensemble des cautions données et des crédits distribués, arrêté au 31 décembre de l'année précédente. Il poursuit sa baisse en s'établissant à 0,09 % de l'encours (0,24 % pour 2015). Le taux de défaillance moyen des 5 derniers exercices s'élève à 0,37 %.

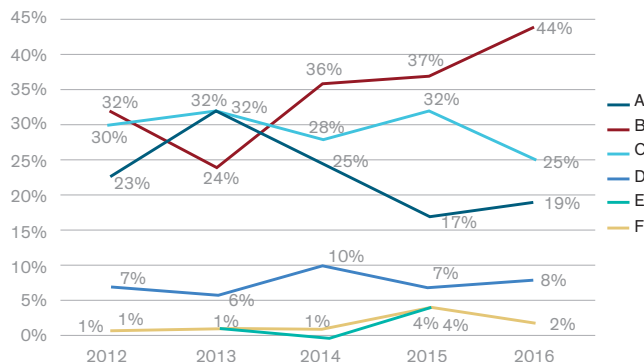
Le faible coût du risque a impacté de manière positive le résultat net de SOGAMA qui progresse de manière significative entre 2015 et 2016 (p.15).

ACTIVITÉ 2016 : DONNÉES ET INDICATEURS

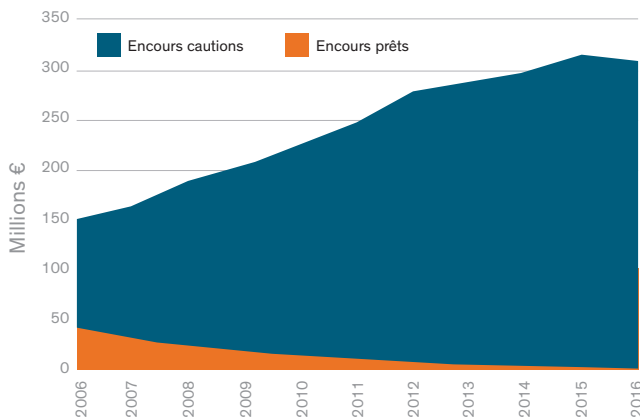
QUALITÉ DU RISQUE ADRESSÉ PAR LES BANQUES

La notation interne de SOGAMA comprend 6 classes de risque : de A à E par ordre décroissant de qualité et F pour les emprunteurs de création récente. La qualité du risque connaît une nette amélioration en 2016 : la part des dossiers notés A et B a représenté 63 % des risques proposés au lieu de 54% en 2015. Le volume important des demandes liées au secteur de l'enseignement, dont la qualité est reconnue, en est la raison principale. La part des emprunteurs les plus fragiles (notés D et E) reste stable à 8-10%. Les besoins de ces associations correspondent le plus souvent à des demandes de garantie de subventions d'exploitation des pouvoirs publics qui peuvent constituer jusqu'à 80% de leur budget. SOGAMA dispose d'un fonds dédié (FG Trésorerie) et traite avec la même rigueur ces demandes.

ÉVOLUTION DES NOTATIONS DES DOSSIERS REÇUS (VOLUME)



ÉVOLUTION DES ENCOURS DE SOGAMA DEPUIS 2006

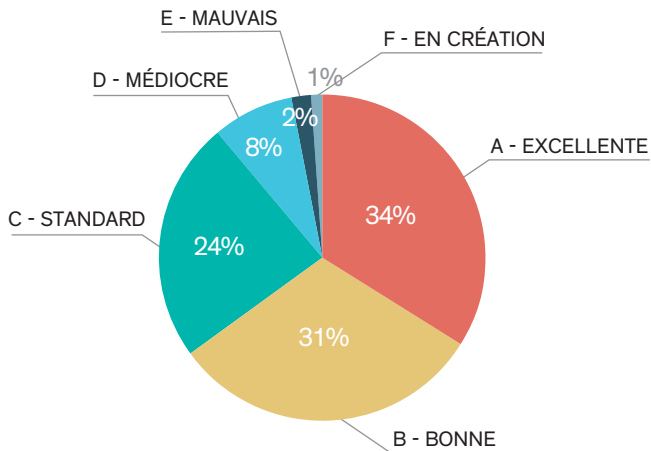


La bonne qualité des dossiers en portefeuille (73% des encours ont été réévalués entre 2015 et 2016) constitue une des caractéristiques de SOGAMA qui explique le faible coût du risque (p. 11).

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE

L'encours des garanties données atteint 308,7 millions €, en baisse de 0,9 % sur un an. Le développement du dispositif de co-garantie Bpifrance Financement lancé à l'automne 2015, qui a permis d'externaliser plus de 10 millions d'€, explique ce léger tassement.

Les encours de prêts s'amortissent normalement, SOGAMA ayant cessé son activité de crédit en 1999 (extinction définitive des prêts en 2019).

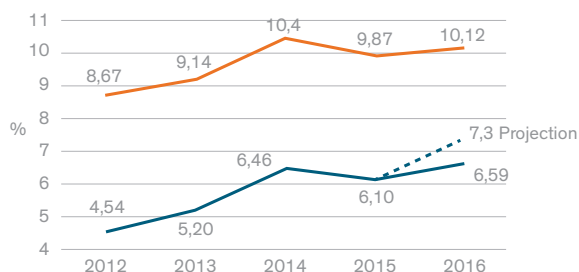


RATIOS PRUDENTIELS

RATIO DE SOLVABILITÉ - RATIO TIER 1

L'activité de SOGAMA s'inscrit depuis 2015 dans un contexte marqué par la réglementation Bâle 3 avec comme conséquence l'évolution du ratio de solvabilité des sociétés de financement porté progressivement à 10,5% au 1^{er} janvier 2019, et un minimum de fonds propres de base (Tier 1) porté à 6% depuis fin 2015. Les besoins en fonds propres correspondant à ces évolutions sont apparus en 2016. Bpifrance Financement et Sogama Conseil ont souscrit au cours du dernier trimestre 2016 l'augmentation de capital de 1,5 million d'€, correspondant à la première étape de l'augmentation de 3 millions d'€ d'ici à 2019. Les ratios de solvabilité et Tier 1 s'établissent à 10,12 % et 6,59 % au 31 décembre 2016.

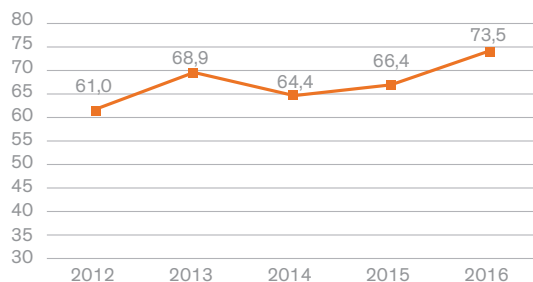
ÉVOLUTION RATIO DE SOLVABILITÉ - RATIO TIER 1



COEFFICIENT D'EXPLOITATION

La volonté de maîtriser les charges pour respecter le coefficient d'exploitation est un principe fondamental de la gestion au quotidien de l'activité. Malgré les coûts liés au renouvellement de l'équipe et à l'évolution du logiciel métier, les charges d'exploitation ont été contenues en 2016 et certaines reportées à 2017 (refonte des outils de communication).

COEFFICIENT D'EXPLOITATION



Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 73,5%.

FAITS MARQUANTS 2016

SOGAMA s'est fixé comme objectif de poursuivre son développement pour servir au mieux l'entrepreneuriat social tout en améliorant ses ratios dans le respect de la réglementation et avec l'aval de ses actionnaires.

Outre l'augmentation de capital réalisée fin 2016, SOGAMA a créé, avec Sogama Conseil, un nouveau fonds de garantie opérationnel au 1^{er} janvier 2017 qui va contribuer à renforcer ses fonds propres.

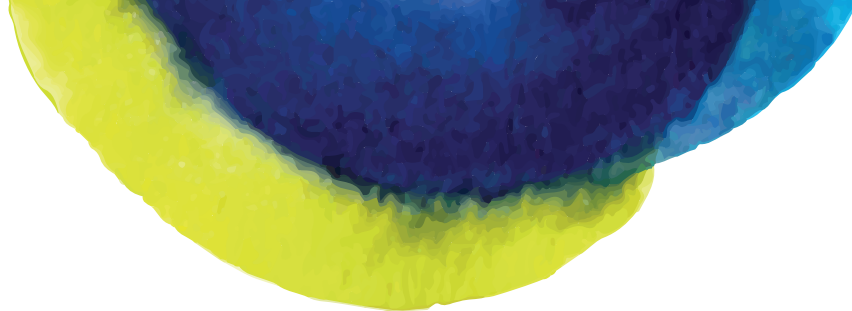
Au niveau de l'organisation interne, la montée en compétence des collaborateurs a été mise en œuvre par le biais d'un plan de formation qui se poursuit en 2017. Par ailleurs, l'excellence opérationnelle a été recherchée à chaque étape des processus : la Gestion Electronique des Documents est systématisée sur les nouveaux dossiers mis en place, les délais de réponse ainsi que les accusés réception aux demandes ont été objectivés et intégrés aux procédures. Le corpus des procédures, entièrement refondu en 2015 avec l'implication active de tous les collaborateurs, est quant à lui mis à jour régulièrement. La réorganisation du classement des dossiers a démarré et est en cours de mise en œuvre.

Au plan du développement externe, la recherche de nouveaux partenaires s'est poursuivie avec par exemple l'entrée en relation avec la Banque Postale. Les liens avec les partenaires historiques se sont renforcés en suivant l'évolution et la réorganisation des différents réseaux bancaires.

Concernant l'amélioration de ses marges, SOGAMA a renégocié ses tarifs auprès de ses partenaires. La tarification des clients a également évolué pour prendre en compte le risque du secteur. SOGAMA devient ainsi plus compétitif auprès des réseaux bancaires.

2016 a été l'année de la consolidation des fondamentaux de SOGAMA, 2017 sera l'année du retour de sa communication Corporate, en particulier à destination du secteur historique du sanitaire et médico-social.

BILAN ET HORS BILAN



ACTIF (€)	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales, C.C.P.		
Effets publics et valeurs assimilées	4 091 651	4 090 933
Créances sur les établissements de crédit	14 999 395	11 375 481
Opérations avec la clientèle	1 100 277	1 966 233
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 521 375	8 314 345
Actions et autres titres à revenu variable	5 048 909	700
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Immobilisations incorporelles	189 105	260 166
Immobilisations corporelles	19 564	25 486
Autres actifs	65 150	160 279
Comptes de régularisation	59 867	20 460
TOTAL DE L'ACTIF	27 095 292	26 214 083

PASSIF (€)	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit	679 467	1 555 577
Opérations avec la clientèle	43 825	99 063
Dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs	650 174	678 899
Comptes de régularisation	95 022	3 278
Provisions	1 982 823	1 766 588
Dettes subordonnées ⁽¹⁾	7 368 637	7 405 455
Capitaux propres hors FRBG ⁽²⁾	16 275 344	14 705 223
TOTAL DU PASSIF	27 095 292	26 214 083

⁽¹⁾ Fonds de Garantie

⁽²⁾ Dont résultat de l'exercice 2016 : 111 611 €

HORS-BILAN (€)	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES	308 731 840	311 697 190
Engagements de garanties	308 731 840	311 697 190
<i>Cautions sur crédits ouverts</i>	18 797 644	29 458 002
<i>Cautions sur crédits distribués</i>	289 934 197	282 239 188
Engagements sur titres	-	-
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garanties	78 636 686	78 039 662
<i>Garanties bancaires sur crédits distribués</i>	123 676	237 237
<i>Garanties de collectivités locales sur crédits distribués</i>	227 025	609 206
<i>Contregaranties sur cautions sur crédits ouverts</i>	5 271 253	12 732 010
<i>Contregaranties sur cautions sur crédits distribués</i>	73 014 732	64 461 209

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT (€)	31/12/2016	31/12/2015
Produits et charges d'exploitation bancaire		
Intérêts et produits assimilés	342 253	448 189
Intérêts et charges assimilées	- 70 877	- 125 204
Commissions produits	1 484 763	1 430 377
Commissions charges	- 316 889	- 223 620
<i>Commissions de cautions versées</i>	- 310 513	- 215 550
<i>Charges sur prestations de services financiers</i>	- 6 376	- 8 070
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-	86 036
Autres produits d'exploitation bancaire	840	4 076
Autres charges d'exploitation bancaire	- 49 131	- 44 564
PRODUIT NET BANCAIRE	1 390 959	1 575 377
Charges générales d'exploitation	- 935 877	- 963 733
Dot. aux amort. et aux dépré. sur immob. incorp. et corporelles	- 87 608	- 82 651
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	367 475	528 992
Coût du risque	- 198 626	- 474 027
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	168 848	54 966
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	168 848	54 966
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	- 61 373	- 20 385
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	4 136	4 747
RÉSULTAT NET	111 611	39 328

FONDS DE GARANTIE

	au 31/12/2016 en euros	Encours total (caution et crédit)	Encours sain (caution et crédit)	Encours douteux/compromis	% Encours douteux/compromis	Fonds de garantie Disponible
FONDS DE GARANTIE	Trésorerie (FG Trésor)	2 092 800	1 991 420	101 380	5%	2 704 141
	Général (FGG)	306 623 651	303 666 137	2 957 514	1%	3 535 298
	Famille Rurale (FG FR)	208 376	199 960	8 416	4%	524 111
	Intégration (FG AGS)	471 258	396 087	75 171	16%	413 864
	ex-CEPME	-	-	-		190 170
	Crédit Mutuel (CRED 1-2)	9 188	9 188	-	0%	1 053
	TOTAL GÉNÉRAL	309 405 273	306 262 792	3 142 481	1%	7 368 637

Six fonds de garantie sont gérés par SOGAMA, chacun dédié à un ou plusieurs types de garanties. Les charges contentieuses afférentes aux défaillances de clients sont imputées directement sur le fonds de garantie correspondant, à l'exception de celles correspondant au Fonds de Garantie Général, imputées en premier lieu sur le compte d'exploitation de SOGAMA.



Expert
de la garantie
solidaire

75 rue Saint-Lazare
75009 Paris
Tél. : 01 42 80 42 24
sogama.fr

Entreprise sociale et solidaire agréée au titre
de l'article L 3332-17.1 du Code du Travail
SA au capital de 10 002 375 €
Société financière agréée sous le numéro 23930L
RCS PARIS B 352 086 003